



Conseil général
de la Sarthe

Communiqué de Presse

Le Mans, Mercredi 11 juin 2014

Montage du Circuit des 24 Heures par les agents des routes du Conseil général

Le service des routes du Conseil général participe au chantier de mise en configuration du circuit des 24 Heures et assure aux riverains et aux usagers la possibilité de se déplacer autour du Mans, qu'ils se rendent aux 24 Heures ou non.

De nombreux travaux sont nécessaires : la dépose de la signalisation, la pose des déviations et fermeture des voies d'accès ; sur les voies mises à disposition *pour la course* dépose et pose des bandes de signalisations, l'enlèvement des cônes, pneus et rampes...

Ces opérations de fermeture durent environ 3 heures. Elles monopolisent environ 25 agents en 5 équipes qui interviennent selon une organisation bien définie.

Horaires de fermeture dans la semaine

Essais de mercredi 11 et jeudi 12 juin :

- mise en place du circuit à partir de 12h (intervention 2h30 à 3h00 selon les conditions météorologiques) pour une livraison de la piste à l'ACO à 15h30
- retour en configuration RD à partir de minuit (intervention 2h30 à 3h00)

Course samedi 14 juin :

- mise en place du circuit **samedi** à partir de 3h30 (intervention 2h30 à 3h00) pour une livraison de la piste à 5h30
- retour en configuration **dimanche 15 juin** à partir de 15h (intervention 2h30) avec ouverture au fur et à mesure afin d'écouler les départs.

Fermetures et déviations

En fonction de ces horaires, les voies habituellement ouvertes à la circulation sont fermées en assurant simultanément les déviations d'itinéraires coupés par le Circuit, en particulier les liaisons :

- Mulsanne – Le Mans par la RD 338
- Mulsanne – Arnage par la RD 140
- Moncé-en-Belin – Le Mans par la RD 139.

La localisation des **interventions les plus importantes** sont les carrefours giratoires d'Antarès et Leroy Merlin, le Tertre Rouge (raccordement), Mulsanne, Arnage, le raccordement du virage Porsche et le carrefour du Fresne.

Contact presse :

Lucie Desnos - 02 43 54 72 99 - 06 85 41 09 48 - lucie.desnos@sarthe.com

Mission de l'information et de la communication - Hôtel du Département - Place A. Briand - 72072 LE MANS cedex 9

Fax : 02 43 54 70 31 - www.cg72.fr - www.sarthe.com

Le Scénario de la fermeture

Peu avant l'heure convenue pour la fermeture (15–20 minutes), le Conseil général gestionnaire et les Forces de l'Ordre procèdent, à partir de Mulsanne, à la fermeture de la RD 338 et des RD 140 et 139. A ce moment, les équipes d'agents du Conseil général activent les déviations à l'aide des panneaux disposés aux endroits prévus.

Quand le Circuit est fermé, les équipes effectuent sous le contrôle d'un chef de secteur :

- sur les giratoires d'Antarès et Leroy Merlin, et au Tertre Rouge et à Mulsanne :
 - la **dépose de la signalisation** verticale,
 - la **dépose des bandes collées** et leur repose en configuration de circuit,
 - la **fermeture matérielle des voies** adjacentes au Circuit,
 - l'**enlèvement des cônes, pneus et rampes** à défilement qui assurent la sécurité en phase provisoire,
- au virage d'Arnage, la fermeture de la RD 139 et 140 bis avec la **mise en place d'un sas** pour assurer une liaison provisoire Arnage-Laigné-en-Belin ; ainsi que la réalisation d'un **merlon de terre**,
- sur la RD 92 entre le Chemin aux Bœufs et la ZA du Cormier, la mise en place de la **privatisation provisoire de cette voie**,
- sur le Circuit Bugatti, les **modifications de marquage** pour assurer les raccordements au grand Circuit, des virages Ford et de la Chapelle (la veille).

A ces interventions s'ajoutent la mise en place des restrictions de vitesse sur la RD 323 et les restrictions de stationnement avec la pose de séparateurs de voie entre la route de Parigné et Arnage.

Ces opérations de fermeture durent environ trois heures, il faut compter environ 2h30 pour les opérations de réouverture.

Les moyens humains du Conseil général engagés :

- agents du Conseil général : **26 pour les interventions de terrain**
- agents cadres : **4 pour assurer la permanence au PC de la Préfecture** les soirs d'essais et du vendredi soir au dimanche soir.
- veille qualifiée renforcée (sur les grands itinéraires d'accès) : **2 agents pour le patrouillage** et les interventions d'urgence sur les grands réseaux desservant Le Mans, **3 autres agents sont aussi d'astreinte** pour répondre à toute demande d'intervention liée à cet évènement.

Le financement :

- l'**ACO** finance les interventions sur le circuit, les déviations et les permanences (matériel, main d'œuvre, fournitures).
- la veille qualifiée renforcée reste à la charge du Conseil général

Les autres intervenants dans le dispositif global sont des entreprises privées mandatées par l'ACO et Le Mans Métropole.

Travaux préalables

Chaque saison des travaux préalables à sa mise en configuration sont réalisés :

- des **plaques d'occultation** sont posées pour éviter la co-visibilité avec le circuit,
- sur la RD 338, ligne droite des Hunaudières, les séparateurs bétons aux carrefours giratoires d'Antarès et Leroy Merlin sont déposés ainsi que la signalisation correspondante.
- Les chaussées, destinées à recevoir le passage des voitures de courses, sont **nettoyées** et des **dispositifs provisoires, cônes et piles de pneus**, sont mis en place pour assurer la sécurité des usagers avant les courses,
- sur l'ensemble du périmètre du Circuit, le Conseil général participe au pilotage du **fauçage sur les dépendances** vertes des routes départementales.

D'autres prestations préalables sont réalisées par d'autres entreprises elles concernent les modifications de glissières, d'éclairage de la piste, la dépose de la signalisation routière ...

Contact presse :

Lucie Desnos - Attachée de presse - 02 43 54 72 99 - 06 85 41 09 48 - lucie.desnos@cq72.fr – t : @LucieDesnos
Conseil général de la Sarthe - Hôtel du Département - Place A. Briand - 72072 LE MANS cedex 9 - www.sarthe.com